

L'honorable représentant de Nanaimo (M. Pearkes) nous a prié d'émettre immédiatement les chèques rectificatifs. Je suis heureux qu'il nous ait assuré sa collaboration à cet égard. L'agent en chef du Trésor et le personnel de la commission des pensions, qui ont consacré de longues soirées et plusieurs heures de surtemps à la préparation de ces chèques, seront heureux d'apprendre qu'on apprécie à leur juste valeur leurs efforts spontanés et volontaires. L'honorable député a aussi parlé des veuves et des orphelins de membres canadiens du service de transport d'avions, "qui sont dans une grande gêne pécuniaire." On a, m'apprend-on, prévenu par écrit tous les ayants droit des dispositions de la partie X de la loi sur les pensions et allocations de guerre aux civils. Si l'honorable député me fournit les détails pertinents, je serai heureux de faire enquêter à fond sur de tels cas.

Je n'avais pas l'intention de parler longuement, je veux plutôt traiter brièvement quelques-unes des questions importantes, relatives au bill, qu'on a soulevées au cours du débat antérieur. Comme je l'ai signalé lorsque cette discussion a pris fin, nous examinerons attentivement le compte rendu afin de saisir le comité des problèmes exposés au cours des délibérations. La discussion ne sera aucunement limitée puisqu'elle portera sur tous les aspects de la loi des pensions, y compris les divers groupes tels les marins du commerce, les pompiers et ainsi de suite, auxquels s'applique la loi sur les pensions et allocations de guerre aux civils, mesure qui, à plusieurs points de vue, dépend de la loi précitée. J'ai maintenant le plaisir, monsieur l'Orateur, de proposer la deuxième lecture du bill.

M. G. S. WHITE (Hastings-Peterborough) : Je crois comprendre que les membres du sous-comité de l'agenda du comité des Affaires des anciens combattants s'entendent pour que tous les partis de la Chambre facilitent autant que possible la deuxième lecture du projet de loi. Mon parti a l'intention de ne désigner qu'un porte-parole. Nous ne pouvons cependant empêcher d'autres députés de s'exprimer s'ils le désirent. Je donne au ministre l'assurance que nous ne tenterons pas de retarder la deuxième lecture du projet de loi. Nous tenons en effet à renvoyer le bill au comité des affaires des anciens combattants.

Le bill n° 126 tend principalement à relever la pension de base. Il renferme d'autres dispositions importantes, mais celle qui intéresse surtout la Chambre a trait à l'augmentation de la pension de base.

Je suppose que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Gregg) qui présente le projet de loi et s'en fait le parrain estime que l'augmentation prévue est juste, raisonnable et suffisante. Sans doute le cabinet a-t-il étudié soigneusement la mesure. J'imagine donc que les ministres considèrent ce léger supplément comme assez considérable pour faire droit aux réclamations des ex-militaires. Mais si, au contraire, le ministre des Affaires des anciens combattants ou ses collègues jugent l'augmentation insuffisante, concluons que le Conseil du Trésor a fixé lui-même le relèvement de la pension de base.

Personne n'osera nier que cette augmentation aurait dû être versée depuis longtemps. Le ministre l'a d'ailleurs rappelé tantôt, le taux des pensions n'a pas changé depuis 1925-1926, bien que nous vivions dans un monde tout à fait différent: le coût de la vie a considérablement augmenté, de même que tous les salaires. Je fais remarquer aussi qu'au cours du récent conflit, un grand nombre d'employés et de salariés du pays ont reçu des indemnités de vie chère, tandis que les ex-militaires titulaires de pensions n'ont rien obtenu de tel. Je me souviens fort bien que le ministre actuel de la Justice (M. Ilsley), alors qu'il était ministre des Finances, avait annoncé, en présentant son budget, que les pensions versées aux ex-militaires seraient soumises à l'impôt; et les anciens combattants ont effectivement payé l'impôt. J'admets toutefois qu'on l'a supprimé dans un budget subséquent. Il reste cependant que depuis 1925, la pension de base n'a subi aucun rajustement. Aujourd'hui, alors que durant toute la guerre l'ex-militaire n'a pu jouir de l'indemnité de vie chère et qu'il a même dû payer l'impôt à l'égard de sa pension, le ministre des Affaires des anciens combattants présente un projet de loi tendant à augmenter légèrement,—mais de façon bien insuffisante, à mon avis,—la pension de base. S'il se trouve quelqu'un en cette enceinte pour soutenir que l'augmentation proposée est convenable, suffisante, juste et équitable, qu'il ose l'affirmer. Le pays pourrait verser des augmentations beaucoup plus fortes. Si on pense aux projets du premier ministre (M. Mackenzie King) en vue d'embellir la capitale et le district environnant de façon à en faire un monument à la mémoire de nos anciens combattants morts durant la seconde Grande Guerre, on est surpris que le Gouvernement songe à affecter pendant des années, à cette entreprise, des centaines de millions de dollars; cependant il cherche des faux-fuyants quand il s'agit d'augmenter la pension de base. Je me demande si l'on a consulté bien